

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 13 Août 2019

Approbation compte rendu du 11/07/2019 à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Daniel Chevalier

01 – Voirie 2019 -attribution marché de travaux

Après étude du chiffrage réalisé par l'ATD par la commission voirie pour les travaux à réaliser en 2019, Mr le Maire a consulté des entreprises sur cette base-là sous la forme d'un marché à bons de commande.

Dans le cadre de la consultation du marché pour les travaux de voirie 2019, la commission d'ouverture des plis a retenu la candidature de l'entreprise SAS EUROVIA AQUITAINE pour un montant H.T de 51 887.50 €, tel qu'il en résulte du détail quantitatif estimatif.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise SAS EUROVIA AQUITAINE, ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

02 – Logements du Cheylard – Conventionnement APL

Suite au lancement du projet et des travaux à venir,

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'obligation de signer avec les services de l'Etat la convention APL pour l'agrément PALULOS des deux logements à aménager. Ce conventionnement permettra aux futurs locataires de percevoir l'Allocation logement, et à la commune de bénéficier de prêts par la Caisse des dépôts et consignations et de bénéficier d'un taux de TVA à 10% sur les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents au conventionnement APL des logements du Cheylard.

03 – Logements du Cheylard – Plan de financement définitif

Mr le Maire rappelle au conseil que plusieurs demandes de financement ont été faites depuis le lancement du projet et il demande au conseil de valider le plan de financement définitif de la rénovation des logements du Cheylard.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité VALIDE le plan de financement définitif ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	241 356€	DETR 2018 et 2019	49 550€
		Conseil Régional (AAP rénovation énergétique)	16 198€
Frais d'ingénierie	35 500 €	Conseil Départemental (25% du loyer potentiel)	34 455€
Total HT	276 856€	Autofinancement (dont emprunt : 158000€)	204 339€
TOTAL dépenses TTC dont TVA 10%	304 542€	TOTAL Recettes	304 542€

04 – Logements du Cheylard – Prêts Caisse des Dépôts et consignations

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation a été lancée, les entreprises choisies et le plan de financement validé.

Il présente au conseil la proposition de prêts réalisée par la Caisse des Dépôts et consignations composé de 2 prêts pour un montant total de 158 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	130 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	25 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances :	0%

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PAM éco-prêt
Montant :	28 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,75 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit
Modalité de révision :	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité des échéances :	0%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce Contrat et l les demandes de réalisation de fonds.
- AUTORISE Le Maire à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.

05 – Personnel / convention apprentissage 2018 /2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un apprenti en espaces verts a été embauché le 1^{er} Novembre 2017.

L'année scolaire d'apprentissage se terminant, le centre de formation nous soumet une convention de formation pour la signature et le paiement des coûts de formation à hauteur de 10 000€ TTC pour l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de formation pour l'année scolaire 2018/2019, à payer la facture annuelle de formation et DEMANDE à Mr le Maire de demander une aide financière au FIPHFP.

06 – Bail professionnel Maître d'œuvre – Mr Roy

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installation sur la commune d'une nouvelle activité, un maître d'œuvre, et de sa demande de location d'une pièce dans la maison jouxtant la Mairie, achetée par la commune à la famille Chaminade (parcelle AN 94).

Le conseil municipal, après délibération,

- se réjouit de cette demande d'installation
- autorise M. le Maire à signer un bail professionnel au nom de la commune pour une activité de maîtrise d'œuvre, avec effet au 1^{er} Septembre 2019, pour une durée de 1 an pour commencer.
- fixe le montant mensuel du loyer à deux cent cinquante euros (charges comprises), et approuve le projet de bail professionnel qui lui est soumis.

07 – Redevance occupation domaine public Telecom 2018 et 2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le montant de redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de télécommunications est calculé en fonction des kms d'artères aériennes et souterraines du réseau, des installations radioélectriques et d'autres installation de type cabine téléphonique.

Le montant de cette redevance est encadré par le décret du 27 Décembre 2005.

Mr le Maire présente le calcul ci-dessous :

	2018		2019	
Artère aérienne	25.395 km	52.38€	25.395 km	54.30€
Artère souterraine	18.90 km	39.28€	18.90km	40.73€
TOTAL	2072.58€		2148.75€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la RODP Telecom pour les années 2018 et 2019.

08 – Redevance occupation domaine public Gaz 2017, 2018 et 2019

Monsieur le Maire expose au conseil que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 02 Avril 1958. L'action collective des autorités organisatrices des services publics de de distribution publique d'électricité et de gaz, tels que ce lui du SDE 24 auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Mr le Maire donne connaissance au conseil du décret n°2007-606 du 25/04/2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau Gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètre, arrêté au 31 Décembre de l'année précédente,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les proposition qui lui sont faites concernant la RODP par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz
- AUTORISE le Maire à demander le paiement à GRT Gaz des RODP 2017, 2018 et 2019 pour un montant total de 377.59€ pour 1.230km.

09 – Subvention associations 2019 – délibération complémentaire

Vu la délibération n°01 du 12/07/2019 fixant les subventions pour les associations pour l'année 2019,

Mr le Maire propose au conseil d'instruire la demande de subvention déposée par l'As du Volant et de fixer la subvention communale annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe la subvention annuelle à 200€
- Mandate le Maire pour el versement de la subvention.

10 – Personnel / recrutement poste agent de restauration scolaire suite départ à la retraite

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la cantinière en poste à demander à prétendre à ses droits à la retraite au 1^{er} Janvier 2020, qu'un recrutement a été lancé début Juillet et qu'une session d'entretien s'est tenue le 25 Juillet 2019.

Les membres de la commission recrutement propose au conseil la candidature de Mr Denis LOIZEAU, à compter de la rentrée des vacances de Toussaint afin qu'il puisse passer quelques semaines avec l'agent en poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour le recrutement de Mr Loizeau, à dater du 04 Novembre 2019 pour un contrat à durée déterminée jusqu'au 31 Décembre 2020 dans un premier temps,
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Mr Boisset pour acheter une partie de parcelle le jouxtant à la Gournerie – Prix à négocier
- Questionnement sur la suite à donner à l'agent en contrat d'apprentissage (fin de contrat le 30/10/2019)
- Nomination référent ambroisie : Murielle Sardan
- Lecture du diagnostic éclairage public établi par le SDE24 : pistes d'amélioration à creuser (changement des ampoules sodium par des LEDs et réduction de l'éclairage la nuit)
- Demande de panneau « Voie sans Issue » pour Mr Sanfourche – accord à l'unanimité
- Chemin du Breuil du Bourdet – démarches en cours avec le géomètre
- Association foncière pastorale : contact en cours avec les propriétaires
- Organisation du vide grenier du 25 Août et du Marché du 18/08/19
- Intervention de Mr Lespinasse au sujet des contrôles de l'urbanisme par la DDT : demande à Mr le Maire de renforcer les contrôles en interne sur la régularisation des permis de construire notamment.
- Problème de bruit avec la salle des fêtes